



## Brest - Élections municipales 2020

### **Nos 20 propositions pour une ville 100 % cyclable et propice aux mobilités actives**

L'association Bapav, présente à Brest depuis 2001, s'engage dans les élections municipales de 2020. Nous avons rencontré les listes qui l'ont bien voulu pour discuter mobilités actives et les inciter à inclure dans leurs programmes la plus grande place au développement de la pratique du vélo et de la marche.

Nous leur adressons également, avec ce document, nos propositions pour faire de Brest une ville apaisée et agréable à parcourir à pied et à vélo. C'est un sujet essentiel non seulement pour le bien-être des habitants, mais également pour l'environnement, la santé et l'économie de la ville.



#### **Développer une culture des modes de mobilités actives**

**1 >** Création d'une Maison des Mobilités, selon le schéma discuté ces dernières années avec Brest Métropole. Cette agence, avec un budget propre et à la hauteur de ses ambitions, aura pour mission d'animer la politique de mobilité à l'échelle du Pays de Brest en organisant le dialogue entre les acteurs et en accompagnant les organisations (collectivités, entreprises et particuliers) pour la définition et la mise en place de mesures éco-mobiles.

**2 >** Développer le service de vélo-école actuellement assuré par BAPAV tant en direction des établissements scolaires que des entreprises et des collectivités locales



#### **Pour une ville plus agréable à vivre**

**3 >** Amélioration de la qualité des espaces piétons (cheminements, bancs...) et reverdissement de la ville de Brest bien souvent perçue comme trop « minérale »

**4 >** Créer des rues accueillantes pour les enfants (ils peuvent y jouer en sécurité) dans les quartiers résidentiels, et aux abords des écoles

**5 >** Lancer un plan de communication (comme le plan Serial Cleaner) orienté sur le respect mutuel des usagers (piéton, vélo, voiture, ...), sur les dispositions du code de la route spécifiques au vélo (tourne à gauche, sas vélo) et encourageant la pratique des mobilités actives

**6 >** Réduction de la place et de la vitesse automobile au profit des piétons et des vélos : plan de circulation, généralisation de la zone 30, moins de places de stationnement voitures et politique de stationnement résidentiel (mesure compensatoire pour les riverains), journées sans voiture, zones à trafic limité (réservées aux véhicules autorisés), suppression du stationnement illégal ou informel des voitures grâce à des actions de contrôle fréquentes



## Développer un réseau cyclable cohérent

**7 >** Créer une continuité cyclable sur l'ensemble des voies de circulation, en particulier au niveau des croisements

**8 >** Développer des réseaux express vélo sur les axes structurants

**9 >** Donner la priorité aux bandes et pistes cyclables aux intersections par rapport aux voies sécantes

**10 >** Mise en sens unique des axes non-structurants et élargissement des trottoirs pour les piétons

**11 >** Rédiger et adopter une charte des aménagements, décrivant un ensemble de règles et de bonnes pratiques à appliquer par les services de la métropole pour tout aménagement ou réaménagement de la voirie



## Sécuriser les services autour du vélo

**12 >** Développer l'intermodalité vélo/autres modes (parkings relais, espaces réservés dans les tramways, le téléphérique et les bus, aires de covoiturage, etc)

**13 >** Augmentation du nombre de stationnement vélo de courte durée (arceaux)

**14 >** Mise en place de parkings vélo sécurisés (moyenne et longue durée) dans les pôles multimodaux mais également dans les zones résidentielles où le manque de stationnement est un frein à la pratique du vélo

**15 >** Développer une politique forte contre le vol de vélo, notamment en communiquant sur le marquage Bicycode et sur les bonnes pratiques de stationnement d'un vélo



## Une ambition forte pour l'avenir

**16 >** Stopper tout nouveau projet d'infrastructure facilitant la circulation automobile (traversées des vallées du Restic et du Costour, par exemple). De nouvelles infrastructures ne font qu'augmenter le trafic et les bouchons, sans le réduire à d'autres endroits

**17 >** Faire appliquer les lois LAURE sur la qualité de l'air et LOM sur les mobilités

**18 >** Développer la location de courte et longue durée de vélos de différents types (à assistance électrique, classique, pliant, cargo, etc)

**19 >** Dédier un budget propre au développement du vélo : 66% des communes interrogées par le Club des Villes et Territoires Cyclables en 2018 en disposaient, avec une trop faible moyenne de 9,26 € par an et par habitant (ce qui ferait 2 millions par an pour Brest métropole). Par comparaison, le budget moyen pour les transports en commun en France est de 250 € par an et par habitant et le budget vélo d'une commune au Pays-Bas est autour de 20 € par an par habitant.

**20 >** Etablir un comité de suivi de l'avancement des actions pour les mobilités actives avec les différents acteurs concernés